

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 219

présenté par
M. Hamelin

APRÈS L'ARTICLE 16 TER, insérer la division et l'intitulé suivants :

« Titre III

« Dispositions diverses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.